FBF 10 ANS

2000-2010

Le secteur bancaire français

FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

DOCUMENT CONÇU ET RÉALISÉ
PAR LA DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

18 RUE LA FAYETTE
75440 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 01 48 00 52 52
FAX : 01 48 00 50 10
WWW.FBF.FR
WWW.LESCLESDELABANQUE.COM

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MAI 2010

FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Ariane Obolensky
Directrice générale
de la Fédération Bancaire Française

FBF 10 ANS

2000-2010 : la profession, acteur du changement

La Fédération Bancaire Française (FBF) a 10 ans et la maison commune des banques est aujourd'hui bien ancrée dans le paysage. Fort de 400 000 collaborateurs, le secteur bancaire français a pu ainsi davantage montrer son rôle-clé dans l'économie et faire valoir ses positions à Paris et à Bruxelles.

De l'euro au G20

Nouvelle monnaie, développement de la banque à distance, réglementations prudentielle et comptable, la décennie a été une période de profonds bouleversements tant en ce qui concerne le cadre et le paysage bancaires que les comportements des clients.
La relation banques-clients a fortement évolué. La loi y a contribué, mais cette évolution est également due à l'action collective de la profession. Dès 2004, les banques ont collectivement pris - et tenu - plus d'une quinzaine d'engagements pour une meilleure information et un meilleur accès aux services bancaires. Les tarifs sont par exemple mieux connus ; la mobilité et le jeu de la concurrence en sont facilités. Certains de ces engagements sont aujourd'hui des normes professionnelles qui témoignent de la responsabilité des acteurs bancaires et de la répartition des rôles avec les autorités de régulation.

Davantage de concertation internationale

L'internationalisation du secteur financier est devenue une évidence. Au niveau européen d'abord : certes, si l'Europe financière est une réalité depuis longtemps, l'Europe de la banque de détail a encore du mal à émerger même si la directive Marchés d'instruments financiers (MIF) et celle sur le crédit à la consommation adoptée après des années de débat ont fait progresser l'harmonisation des pratiques. Au niveau mondial ensuite, comme la crise l'a montré, tout en faisant apparaître les différences entre les modèles bancaires et des résistances variables aux perturbations. A cet égard, les banques françaises ont bien résisté et ont pu continuer à assurer le financement de l'économie.
Les évolutions du secteur bancaire vont se poursuivre au cours de la prochaine décennie. La crise accélère ce processus et les banques françaises se mobilisent pour que les futures mesures permettent d'assurer la stabilité du système financier international et constituent le cadre d'une croissance économique saine et durable.

Jean Laurent, Directeur général de la Caisse nationale de Crédit Agricole — 11_2000
Michel Pébereau, Président-directeur général de BNP Paribas — 06_2002
Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire — 06_2003
Daniel Bouton, Président-directeur général de la Société Générale — 07_2004
Baudouin Prot, Administrateur-directeur général de BNP Paribas — 09_2005
Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne — 09_2006
Daniel Bouton, Président-directeur général de la Société Générale — 09_2007
Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole SA — 09_2008
Baudouin Prot, Administrateur-directeur général de BNP Paribas — 09_2009

La FBF a dix ans

En 2000, la FBF rassemble pour la première fois toutes les entreprises du secteur bancaire français. Sa mission : promouvoir l'activité de la profession bancaire en France, en Europe et à l'international.

Une seule voix

En novembre 2000, les huit membres fondateurs[1] signent les statuts de la Fédération Bancaire Française. La FBF est en ordre de marche : les banques françaises parlent désormais d'une seule voix. Gilles Guitton est nommé directeur général. Ariane Obolensky lui succède en novembre 2003.
Les réunions des comités et commissions, ainsi que du comité exécutif, rythment les travaux de la FBF. Ce sont en effet ces instances qui étudient les questions techniques de la profession et élaborent des propositions, sur la base des travaux de la FBF. Banque de détail, banque d'investissement et de marchés, contrôle et prudentiel, moyens de paiement, comptable, fiscal, juridique et conformité : tous les sujets réunissent chaque mois les experts des banques et de la FBF.

7 membres au comité de direction

Pierre de Lauzun, directeur général délégué, **Valérie Ohannessian**, directrice générale adjointe, **Jean-François Pons**, délégué aux affaires européennes et internationales, **Bernard Dutreuil**, directeur des systèmes et moyens de paiement, **Philippe Gendillou**, secrétaire général et **Jean-Claude Guéry**, directeur des affaires sociales de l'AFB, participent chaque semaine au comité de direction restreint de la FBF, animé par **Ariane Obolensky**, directrice générale de la FBF.

Thalys : le second bureau de la FBF

Dès sa création, la FBF s'est impliquée dans les débats européens. Dans ce but, elle installe une équipe à Bruxelles en 2002. Les experts parisiens sont également mobilisés afin d'expliquer les positions des banques françaises sur les principaux dossiers bancaires européens. L'usage de la ligne Paris-Bruxelles, inaugurée par le Thalys 4 ans avant la création de la FBF, est intensif...
A l'échelle internationale, la FBF participe à de nombreuses consultations (Comité de Bâle, IOSCO, IASB...).

Dans les régions : des comités tous-terrains

La création de la FBF entraîne une rénovation des comités régionaux et départementaux. Depuis 2001, près de 1 000 banquiers locaux se sont succédés à la présidence des 107 comités des banques FBF. En tout, 2 500 banquiers sont mobilisés sur le terrain. Dans les lycées, 8 000 jeunes ont participé à l'opération « la banque, ma banque et moi ». Les comités ont organisé 20 forums des métiers, attirant plus de 13 000 étudiants. De même, depuis 6 ans, les comités travaillent et nouent des partenariats avec les acteurs sociaux.

1. AFB, BNP Paribas, Caisse nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, Confédération nationale du Crédit Mutuel, Crédit Agricole S.A., Crédit Lyonnais, Groupe Banque Populaire, Société Générale.

430 banques adhérentes à la FBF

Plus de 1 800 billets de Thalys
utilisés par la FBF depuis 2001. Tous les jours ou presque, un collaborateur de la FBF se rend à Bruxelles pour travailler sur les dossiers européens.

Un programme court

Le programme court **"Démo des mots"** a été diffusé à partir de mars 2004 et pendant un an sur France 2. Il visait, par une pédagogie des mots, à clarifier le langage bancaire souvent source de malentendus entre banques et clients. Alain Rey, l'homme du dictionnaire, a ainsi joué avec les mots de l'argent.

3 sites FBF en constante évolution

Le site Extranet réservé aux adhérents : plus de 9 000 collaborateurs de banque disposent d'un code d'accès.

L'actu de la FBF : www.fbf.fr
35 000 personnes viennent chaque mois lire les positions de la FBF, rechercher les chiffres du secteur...

Des infos pratiques sur la banque : www.lesclesdelabanque.com
Près 6 millions de visites depuis sa création. Ce site offre un espace pour chaque type de public.

10 ans d'information

Plus de 3 400 communications adhérents adressées aux banques, pour expliquer la réglementation...

Près de 300 communiqués de presse depuis 2000

Evolution du nombre de communiqués de presse diffusés par la FBF

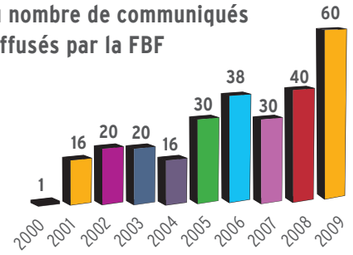

40 000 banquiers ont participé aux 200 réunions d'échanges et d'information réservées aux adhérents organisées par la FBF depuis 2001.

2 800 réunions de travail organisées chaque année à la FBF, avec les banques, les associations, les pouvoirs publics, etc.

400 chroniques pratiques sur les moyens de paiement, le crédit, l'épargne... publiées dans la presse quotidienne régionale en partenariat avec la FBF.

les clés de la banque

Le Centre d'Information Bancaire (CIB) de la FBF se renouvelle et crée de nouveaux produits au service de tous les publics.
Le programme « Les clés de la banque » a démarré en 2001 et se développe rapidement. D'abord destiné aux particuliers, il s'étend aux entrepreneurs, aux jeunes et aux acteurs sociaux.
Outre un site web, « Les clés de la banque » propose à ce jour une collection de près de 55 mini-guides thématiques et une quinzaine d'affiches d'information.

600 000 mini-guides ont été diffusés en 2009, par les réseaux sociaux, les comités territoriaux de la FBF, les banques et le CIB. De même, 20 000 affiches ont été diffusées auprès des acteurs sociaux.

Le CIB traite **4 000 questions** de particuliers par an.

10 ANS

2000 — une loi régit l'**aménagement des agences bancaires** pour le transport de fonds. Les travaux qu'elle engendre sont colossaux

2001 — le champ de la déclaration de soupçon de **blanchiment** est largement modifié (loi NRE)

2002 — le règlement européen sur les **normes comptables** IAS est adopté

2003 — la FBF pilote la réalisation d'un kit de **formation** à la lutte contre le blanchiment commun à l'ensemble des banques

2004 — la FBF et l'AFEI publient un Code de bonne conduite pour la gestion des conflits en matière d'**analyse financière**

2005 — la FBF organise un colloque sur l'**avenir de la place financière** de Paris

2006 — soupçon d'**abus de marché** : la FBF et l'AFEI publient un guide pour aider les banques à remplir leurs obligations

2007 — la FBF décide de financer 5 chaires de **recherche** en banque d'investissement et de marchés

2008 — les banques françaises appliquent le nouveau **ratio de solvabilité** européen

2009 — les banques françaises sont les premières à prendre des engagements sur les **rémunérations variables** des professionnels de marché

2010 — la **réforme** du système financier international est en cours : supervision, solvabilité, liquidité... De nouveaux chantiers sont lancés dans les banques françaises

Vent de réformes dans les entreprises bancaires

Les métiers ont changé, la réglementation est devenue plus complexe et plus internationale. Le modèle diversifié de la banque française a fait ses preuves : il a traversé la crise financière sans trop d'encombre.

Réformes de fond : conformité, normes comptables et prudentielles

En 10 ans, le cadre réglementaire des banques françaises a été entièrement refondu. Plus sûr et mieux adapté à l'ouverture internationale, la refonte a mobilisé de nombreuses équipes bancaires. Depuis 2008, les banques appliquent le nouveau ratio de solvabilité fondé sur une gestion fine des risques. Il est le fruit d'un chantier international lancé à la fin des années 90, qui se traduit en Europe par l'adoption de la directive CRD en 2006.

En parallèle, les banques ont géré une autre réforme structurante : le référentiel comptable IFRS. Les nouvelles normes sont en vigueur depuis janvier 2005 en Europe, après plus de 5 ans de discussions. La FBF n'a cessé de se mobiliser pour que ces normes reflètent au mieux la réalité économique.

Enfin, les banques françaises font évoluer leur contrôle interne pour une meilleure sécurité. Instauré en 1997, son champ est élargi (activités externalisées, PCA...) et le contrôle de la conformité est introduit en 2005.

Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme : un des sujets-phares de la décennie

En septembre 2001, les attentats à New York ont renforcé la volonté politique d'agir efficacement contre les actes terroristes. Si les banques luttent contre le blanchiment des capitaux depuis les années 1990, leurs obligations se sont renforcées ces dix dernières années. Les exigences aux niveaux national, européen et international sont parfois contradictoires et difficiles à mettre en oeuvre.

En 2009, la transposition en France de la 3ème directive sur la lutte contre le blanchiment remet à plat le dispositif. Pour les banques, c'est un nouveau grand chantier, tant organisationnel qu'informatique.

L'enjeu de la compétitivité de la Place de Paris

Face au défi de la mondialisation, les banques françaises se mobilisent pour développer la banque de financement et d'investissement (BFI) en France et expliquer son rôle majeur dans le financement. La labellisation en juillet 2007 du pôle de compétitivité « Finance Innovation » a souligné la reconnaissance de la valeur ajoutée du secteur. La FBF contribue au développement de la Place, en finançant cinq chaires de recherche.

La crise financière a confirmé la solidité du modèle bancaire français

La crise financière internationale démarre en 2007. Les banques françaises ont plutôt bien résisté, grâce à leur modèle de banque globale équilibré entre différentes activités et à une politique d'octroi de prêts responsable.

1 milliard d'euros, c'est le coût estimé de la mise en œuvre de Bâle 2 pour les banques françaises (hors réforme des normes comptables).
Source : FBF

Plus de 79 % des 14 500 déclarations de soupçon reçues par Tracfin ont été envoyées par les banques en 2008. Ce taux est stable par rapport à 2007, car les banques privilégient l'approche qualitative des déclarations.
Source : Tracfin

Des métiers transformés, des emplois en hausse

380 000 personnes travaillent dans les banques. Le nombre de collaborateurs a augmenté de plus de 5 % en 10 ans. Près des 2/3 des recrutements concernent des jeunes de moins de 30 ans.

La banque est devenue une profession de service à haute valeur ajoutée, avec des niveaux de qualifications qui se sont considérablement élevés. Les métiers du conseil et de la vente constituent plus de la moitié des emplois.

Evolution de la part des cadres et des techniciens dans la banque

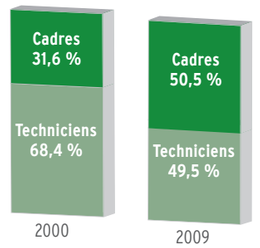

Source : AFB

180 000 personnes ont été recrutées par les banques ces 5 dernières années. *Source : AFB*

Question à Pierre de Lauzun
Directeur général délégué, FBF

Quels seront les défis des entreprises bancaires ces 10 prochaines années ?

Trouver le juste équilibre entre la proximité avec les clients et l'internationalisation des activités, voilà un des défis des banques françaises.
Dans le cadre de cette concurrence mondiale, les normes comptables, prudentielles... ne sont pas simplement des sujets techniques. Ne nous y trompons pas, ce sont des enjeux politiques et économiques majeurs. C'est pourquoi les banques françaises continuent à faire des propositions pour promouvoir une concurrence saine et équilibrée.

10 ANS

2000 — la loi Murcef favorise la **transparence** dans les relations banques-clients

2001 — le premier mini-guide **« Les clés de la banque »** sort des presses

2002 — la **médiation bancaire** est en place

2003 — le comité exécutif de la FBF signe la Charte sur les **conventions de compte**

2004 — pour **une banque plus simple**, les banques s'engagent

2005 — « Il y a un compte pour ceux qui n'ont pas de compte » : la FBF fait campagne sur le **droit au compte**

2006 — mobilisation générale des banques pour que chacun ait **accès aux services bancaires**

2007 — nouvelle convention **AERAS** pour l'accès au crédit et à l'assurance des personnes avec un risque aggravé de santé

2008 — les banques présentent un nouveau service d'aide à la **mobilité**

2009 — lesclesdelabanque.com, c'est aussi pour les **professionnels et artisans**

2010 — le **microcrédit personnel** accompagné, vous connaissez ?

Banque de détail : le client au centre

A grandes enjambées, la banque de détail a évolué. Grâce à des engagements professionnels majeurs, les changements sont visibles : l'information est renforcée, la banque est plus claire et accessible.

Des relations banques-clients transformées

La mobilisation des banques, nourrie entre autres par le dialogue avec les consommateurs au sein du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), a abouti à de nombreuses avancées qui ont concrètement changé la vie des clients.

La banque clarifiée

Depuis 2001, les banques contractualisent leurs relations avec les particuliers, dans des conventions de compte : le client dispose de toute l'information dont il a besoin sur le fonctionnement de son compte. Huit français sur dix disposent d'une convention fin 2008. Les banques proposent aussi un service de médiation pour résoudre gratuitement les litiges au cas par cas.

En 2004, elles ont pris des engagements pour rendre la banque plus claire : les tarifs sont facilement accessibles, la mobilité et le jeu de la concurrence sont facilités.

En outre, depuis l'entrée en vigueur de la directive Marchés d'instruments financiers (MIF), la banque informe et évalue le client pour lui fournir les produits d'investissement les plus adaptés à son profil et à ses besoins et assurer au mieux sa protection.

La banque accessible à tous

Autre évolution majeure : chaque Français a accès à un compte bancaire avec des services bancaires adaptés. Depuis 2001, le droit au compte joue ce rôle de filet de sécurité faisant de la France un des pays les plus bancarisés au monde. 99 % des Français ont un compte, y compris les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Enfin, pour les personnes qui ont un compte mais pas de chéquier, les banques proposent depuis 2005 une gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque, comprenant notamment une carte à autorisation systématique.

Une pratique du crédit responsable

Les banques en France ont toujours développé le crédit dans un esprit de responsabilité sur la base d'une analyse de la solvabilité au cas par cas de chaque dossier. Les clients disposent également d'une information claire, pour effectuer leurs choix en toute connaissance de cause. Récemment, les banques ont renforcé l'information sur l'assurance emprunteur, sur les prêts relais et sur les prêts à taux variables.

Enfin, pour favoriser la réalisation des projets des personnes avec un risque aggravé de santé, les banques et les assureurs ont mis en place la convention Belorgey dès 2001. En 2006, la convention AERAS l'a remplacée avec de nouvelles avancées.

90 % des entreprises sont satisfaites des relations qu'elles entretiennent avec leurs banques.

Source : Ifop, pour KPMG/CGPME, janvier 2010

Des entreprises accompagnées, quel que soit le contexte économique

Dès la création de la FBF, les banques ont contribué aux travaux améliorant le cadre juridique des PME, pour lever les obstacles au développement de leur financement. Les premiers résultats ont été visibles dès 2003 : réforme du soutien abusif, suppression du seuil de l'usure. Les banques ont également renforcé le dialogue avec les TPE/PME, d'autant que les nouvelles normes comptables et prudentielles nécessitaient une transparence accrue des deux parties.

Avec la crise économique et financière en 2008, les banques se sont mobilisées pour poursuivre le financement des entreprises, trouver des solutions aux cas difficiles et elles ont continué d'octroyer des financements à chaque fois que c'était possible. En 2009, les membres du comité exécutif de la FBF ont rencontré plus de 1 200 PME dans les régions, pour partager les préoccupations de leurs clients entrepreneurs. Face au succès de ces échanges, de nouvelles rencontres sont prévues en 2010 entre les PME et les dirigeants des banques.

La banque 7j/7 et 24h/24h

En 10 ans, les banques ont multiplié les voies de communication avec leurs clients. Le nombre de distributeurs de billets a doublé ; on en compte plus de 53 000 en 2008.

Les services bancaires sur internet sont plébiscités, et parallèlement, le nombre d'agences demeure important : il a augmenté de 8 % en 10 ans selon le CECEI, pour atteindre 39 000 agences en 2009.

Les clients apprécient à la fois la souplesse de services disponibles à toute heure et la proximité des agences, notamment pour les grandes décisions comme un crédit immobilier.

10 ans de services

Le nombre de clients utilisant les sites internet des banques a plus que doublé en 8 ans

Part des internautes consultant le site de leur banque

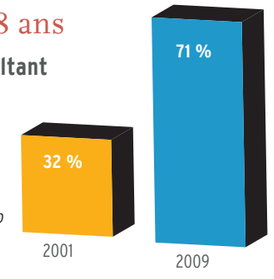

Source : Ireq & Ifop

Des services bancaires pour tous : les initiatives des banques portent leurs fruits

Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux ayant une carte de paiement

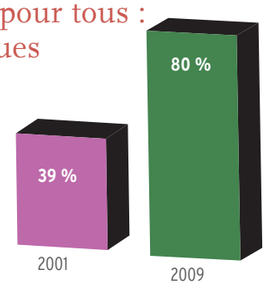

Source : CREDOC, les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, avril 2010

10 ANS

préparation intensive des banques pour le passage à l'**euro fiduciaire**. La quasi-totalité des distributeurs de billets **bascule à l'euro** dans la nuit du 31 décembre

2001

avec l'**Echange Image Chèque (EIC)**, les chèques sont compensés de façon électronique. Le chèque était le dernier moyen de paiement à dématérialiser en France

2002

la FBF diffuse aux institutions européennes **« 5 principes pour réussir l'Europe des moyens de paiement »**

2003

l'European Payments Council (EPC) lance les travaux sur le prélèvement et le virement SEPA. La FBF siège dans ce conseil créé en 2002 par la communauté bancaire européenne

2004

les **contrôles d'authentification et de la qualité des billets** sont homogénéisés en Europe

2005

le **Comité national SEPA**, copréside par la FBF et la Banque de France, publie le plan de migration de la France à SEPA

2006

la **directive sur les services de paiement** est adoptée

2007

« Surfez intelligent » : la FBF est partenaire de la campagne de sensibilisation à la sécurité sur Internet. Chaque année, elle participe à de nombreuses actions pédagogiques

2008

le **nouveau cadre juridique des paiements** entre en vigueur en 2009. La FBF a activement participé aux travaux de transposition de la directive

2009

les banques françaises invitent les banques européennes à les rejoindre dans l'étude d'un **nouveau système de cartes européen**

2010

La révolution des moyens de paiement

Dans les porte-monnaie, les euros ont remplacé les francs. Pour autant, la révolution de l'Europe des paiements n'est pas terminée… Et en matière de sécurité des paiements, les banques ne baissent pas la garde. Il est vrai que les Français effectuent plus de 16 milliards de transactions par an.

De l'euro…

Le passage à l'euro fiduciaire a été l'un des grands chantiers de la jeune FBF : ouverture d'un site d'information, campagne « un billet à trous ça ne vaut plus rien du tout » pour assurer la sécurité de l'échange des francs en euros… La mise en circulation de la nouvelle monnaie au 1er janvier 2002 a été un succès.
C'était une des étapes vers la construction de l'Europe des paiements, mais une étape seulement. Les travaux se poursuivent en effet. Dès 2002, les banques européennes se sont mobilisées pour l'espace unique des paiements en euro, le Single Euro Payments Area (SEPA).

… à l'Europe des paiements

Les travaux aboutissent à la création de nouveaux moyens de paiement en euros abolissant les frontières et permettant de payer aussi facilement dans son propre pays que dans les autres pays de la zone SEPA. Les banques proposent le virement SEPA depuis 2008. Le prélèvement SEPA sera mis à disposition fin 2010.
Parallèlement, après plus de cinq ans de travaux, la directive sur les services de paiement a été adoptée en 2007. Elle dessine un cadre juridique commun pour les paiements en Europe. La FBF participe activement aux travaux européens et anime de nombreux groupes de travail pour mener à bien l'entrée en vigueur des nouveaux textes fin 2009.
Les banques françaises et allemandes étudient par ailleurs la création d'un nouveau système européen de cartes. Ce chantier intéresse toutes les banques européennes et pourrait aboutir vers 2012-2013.

Des systèmes de paiement modernisés

Les infrastructures d'échange évoluent aussi au rythme européen et en fonction des nouvelles demandes des utilisateurs.
Pour les traitements de masse des paiements de petits montants, le SIT – créé en 1992 – a fait place à CORE (conforme aux instruments SEPA) en 2008, géré par la STET.
Pour les règlements de gros montants, la plateforme unique de paiement partagée par les banques centrales européennes est opérationnelle depuis 2008 (Target2).

Ces grands chantiers d'infrastructure et de mise au point d'une nouvelle gamme de moyens de paiement sont menés avec le souci de maintenir un haut degré de qualité et de confiance.

Un guide sur les bonnes pratiques

La FBF publie en 2003 un guide sur la sécurité des opérations bancaires. Il présente les règles de sécurité et les bonnes pratiques à suivre pour utiliser les moyens de paiement, la banque en ligne et acheter à distance en toute sécurité. En cas d'incident, le guide indique la conduite à tenir pour en limiter les conséquences.

Ce guide est actualisé et réédité à plusieurs reprises. Il est disponible sur les sites de la FBF.

15 milliards d'euros échangés chaque jour en France

Capitaux échangés dans les systèmes SIT et CORE

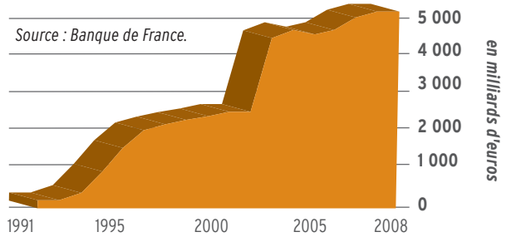

Sur l'année 2008, les systèmes SIT et CORE ont totalisé 12,5 milliards d'opérations pour un montant de 5 262 milliards d'euros.... C'est près de 15 milliards d'euros échangés chaque jour en moyenne.

Le système de paiement CORE assure désormais la compensation interbancaire de l'ensemble des instruments de paiement dématérialisés nationaux (paiements cartes, virements, prélèvements, ...), ainsi que le virement SEPA. C'est le système de paiement de détail le plus important en Europe.

Une sécurité renforcée

Les travaux des banques françaises visent à renforcer toujours plus la sécurité des paiements et des opérations sur internet.
La migration progressive de l'ensemble des pays de l'UE vers la carte à puce au standard international EMV accroît cette sécurité : les banques européennes s'y sont engagées pour fin 2010. La migration des cartes CB est d'ores et déjà réalisée à 100 % en France. L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement constate, depuis sa création fin 2001, une baisse du taux de fraude sur les cartes dans les systèmes français. Il est de 0,031 % en 2008.
De même, un « Groupe Robustesse » rassemble depuis 2005 les représentants du secteur financier. Présidé par la Banque de France et co-animé par la FBF, il a pour mission de renforcer la capacité de la Place financière à faire face à des crises. Il organise notamment des exercices de Place.

La carte : le moyen de paiement préféré des Français depuis 2002

Evolution comparée de l'usage des cartes et des chèques en France,
en milliards d'opérations

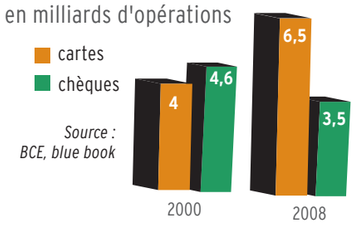

Question à Bernard Dutreuil
Directeur des systèmes et moyens de paiement, FBF

Et dans 10 ans, quels seront les moyens de paiement utilisés ?

25 milliards de paiements scripturaux en 2020, l'accomplissement de l'espace européen des paiements en euros (SEPA), de l'innovation sur les paiements en ligne sécurisés et sans contact, l'usage du téléphone mobile, le paiement de factures par internet, des services personnalisés selon les clients… Ces évolutions majeures pour les clients dépendent aussi des règles qui seront adoptées à Bruxelles, permettant de favoriser l'interbancarité à l'échelle de l'Europe.

10 ANS

2001 — la lutte contre le **blanchiment** est élargie par une directive qui modifie le texte de juin 1991

2002 — la Commission européenne publie une proposition de directive sur les **services d'investissement** : la future MIF

2003 — le comité exécutif de la FBF remet à Romano Prodi « 5 principes pour **réussir l'Europe bancaire** »

2004 — **dix nouveaux pays** entrent dans l'Union européenne. L'Europe, c'est désormais 500 millions de consommateurs

2005 — la directive sur la **fiscalité de l'épargne** entre en vigueur. C'est l'aboutissement de 15 ans de discussions

2006 — les normalisateurs internationaux et américains formalisent un programme sur la convergence des **normes comptables**

2007 — la FBF répond au livre vert sur les **services financiers de détail** publié par la Commission

2008 — à l'occasion de la **présidence française de l'UE**, la FBF propose cinq axes de travail prioritaires

2009 — dans le cadre du G20 d'avril, la FBF et l'AMAFI transmettent des propositions aux autorités françaises pour une **réforme efficace du système financier international**

2010 — la FBF alerte sur les dangers pour le financement de l'économie européenne des propositions de Bâle sur la **solvabilité et la liquidité**, si elles étaient retenues en l'état

Des dossiers de plus en plus européens et internationaux

L'Europe ? Des textes, mais aussi des changements dans la vie quotidienne des clients et entreprises. La crise financière a mis encore davantage en évidence la nécessité de règles internationales homogènes.

L'Europe bancaire et financière : une réalité

Aujourd'hui, plus de 70 % des textes concernant le secteur bancaire sont d'origine européenne : l'Europe fait partie du quotidien de la FBF. Un dossier sur deux présenté chaque mois au comité exécutif de la FBF porte ainsi sur une problématique européenne.

Des marchés financiers intégrés
Les banques françaises ont toujours soutenu l'intégration européenne des marchés bancaires et financiers. Après des années de discussion, la directive Marchés d'instruments financiers (MIF) a été adoptée en 2006. Elle renforce la concurrence entre les systèmes avec des règles de transparence harmonisées, et renouvelle la relation banques-clients : la connaissance des clients et de leurs besoins est davantage formalisée.
Suite du programme : le post-marché. Une plateforme unique de dénouement des opérations sur titres en euros devrait être opérationnelle en 2014, sous le nom de T2S (Target 2 securities).

Des avancées majeures dans la banque de détail
Les banques se sont mobilisées pour que l'Europe soit aussi une réalité pour les particuliers. Avec l'hétérogénéité des pratiques et législations, l'exercice est difficile. Après 8 ans de travaux, la directive sur le crédit à la consommation a été adoptée en 2008. C'est le premier grand texte dans le domaine de la banque de détail. Le développement d'un marché européen du crédit immobilier est aussi à l'étude. Enfin, depuis fin 2009, le changement de banque est facilité au sein de chaque pays de l'UE, grâce à des principes communs élaborés par les banques européennes.

Des moyens de paiement européens
Désormais, les moyens de paiement européens sont une réalité. En 10 ans, ils ont connu une véritable révolution (voir chapitre Moyens de paiement).

Une réponse européenne à la crise...

La France prend la présidence de l'Union européenne en juin 2008, pour laquelle la FBF avait proposé cinq axes de travail, notamment la supervision bancaire, les marchés financiers, la banque de détail. Mais la crise a bouleversé l'agenda. La présidence a alors organisé un plan d'action concertée pour restaurer la confiance dans le système financier (CRD, garantie des dépôts...). La FBF y a activement participé. Elle a notamment salué les travaux entrepris pour adapter la surveillance aux groupes transfrontières. De nouvelles autorités européennes sont à l'étude, ainsi qu'un Conseil destiné à alerter sur les risques systémiques.

Plus de 40 mesures ont été adoptées dans le cadre du Plan d'action des services financiers (PASF) 1999-2004 : prospectus, abus de marché, MIF, normes comptables... La FBF a activement participé aux travaux de ce plan, destiné à développer l'intégration des services financiers en Europe.

... et des solutions internationales

La crise financière a mis en lumière la globalisation des marchés et la nécessité de solutions au niveau mondial. Un premier G20 a eu lieu à l'automne 2008 et a lancé les travaux pour une réforme du système financier international. La FBF et l'AMAFI ont fait des propositions qui ont globalement été reprises.
En décembre 2009, le comité de Bâle a lancé une consultation sur la solvabilité et la surveillance de la liquidité, conformément aux souhaits du G20. Les banques françaises ont fait part en avril 2010 de leurs plus vives inquiétudes quant à ces propositions. Si celles-ci étaient adoptées en l'état, elles auraient un impact très négatif sur la croissance économique en Europe.
La FBF a fait des propositions de modifications pour que la réforme du système financier permette la reprise d'une croissance durable et créatrice d'emplois.

La présence des banques françaises dans le monde a doublé en 8 ans

Nombre d'implantations des établissements de crédit français
Source : CECEI

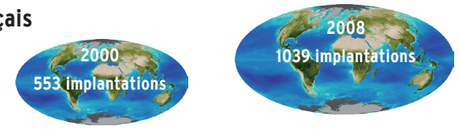

89 C'est le nombre de pays dans lesquels les établissements de crédit français sont présents en 2008. *Source : CECEI*

Questions à Jean-François Pons, Délégué aux affaires européennes et internationales, FBF

Comment voyez-vous à l'avenir le rôle de l'Europe dans les débats internationaux ?
Le début des années 2000 a été marqué par un effort européen sans précédent pour créer un marché financier unique. La FBF a participé à ces travaux, en plaidant notamment pour la transparence et la stabilité financière. La crise financière a montré depuis qu'il fallait définir des nouvelles règles financières au niveau mondial. L'émergence du G20 va dans ce sens et il faut tout mettre en œuvre dans le futur proche pour que ce processus aboutisse. Il faut aussi éviter que les nouvelles règles, tout en remédiant aux défauts constatés, n'entravent la croissance économique européenne. L'Europe devrait jouer un rôle déterminant dans ces travaux internationaux, compte tenu de son expérience basée sur la nécessité de trouver des compromis satisfaisants à partir d'expériences nationales différentes. Encore faut-il qu'elle parle d'une seule voix... La création d'un système européen de supervision sera également un enjeu majeur de la prochaine décennie.

10 ANS

L'évolution du secteur bancaire... en chiffres

Crédit

L'encours global des crédits à l'économie a augmenté de plus de 73 % sur 9 ans

Evolution des encours de crédits aux résidents en France, en mds €

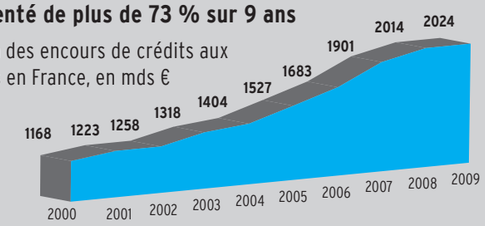

Source : Banque de France

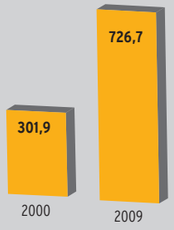

140 % de croissance des encours de crédits immobiliers en 9 ans

Encours des crédits immobiliers détenus par les ménages, en mds €

Source : Banque de France

De plus en plus de jeunes accèdent à la propriété

Evolution de la part des moins de 30 ans accédant à la propriété

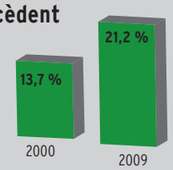

Source : Observatoire du crédit aux ménages

+ 50 % d'encours des crédits aux entreprises en moins de 10 ans

Encours des crédits aux entreprises en France, en mds €

Source : Banque de France

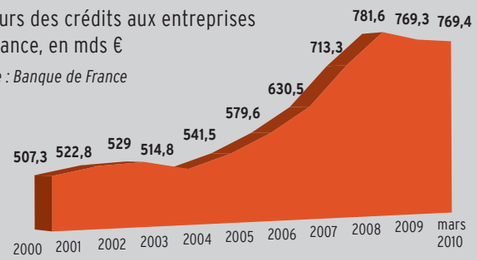

Epargne

1 563 milliards d'euros de dépôts (+ 37 % en 6 ans)

Encours des dépôts bancaires des résidents auprès des établissements de crédit de la métropole, à fin 2009.

Source : Banque de France

11 millions de Français détiennent des valeurs mobilières en 2007 (actions, OPCVM...), soit près d'un quart de la population. C'est 2 millions de plus qu'en 2000.

Source : TNS Sofres – Euronext, Les porteurs de valeurs mobilières, novembre 2007

Forte croissance de la part de l'assurance vie dans l'épargne des ménages

Évolution de la structure des actifs financiers des ménages, en % du total des actifs

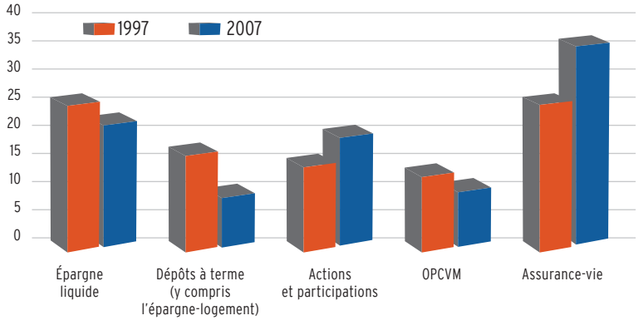

Source : INSEE, Banque de France, comptes nationaux base 2000

Banque de détail

+ 8 %, c'est l'augmentation du nombre d'agences bancaires en 10 ans. (A périmètre constant, hors points de vente la Banque Postale, source CECEI).

74,4 millions de comptes à vue en 2008 (+ 8 % en 6 ans). Ils sont destinés aux particuliers et aux professionnels (Banque de France).

Le nombre de hold-up dans les agences a été divisé par 7 en 9 ans

Evolution du nombre d'agressions à main armée entre 2000 et 2009

Source : FBF

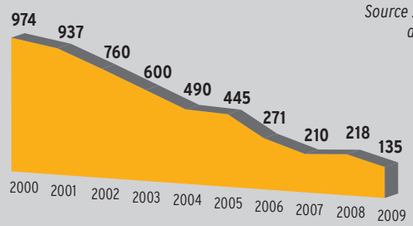

Avec les services en ligne, la part des Français indiquant aller moins souvent en agence a triplé en 9 ans

Le développement de l'offre de services bancaires via internet vous conduira-t-il à vous rendre moins fréquemment dans votre agence ?

Source : Observatoire de l'image des banques (Ireq et Ifop)

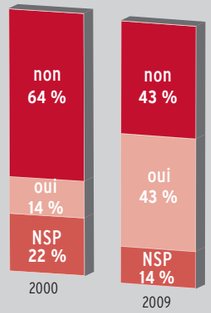

Moyens de paiement

La carte, moyen de paiement préféré des Européens

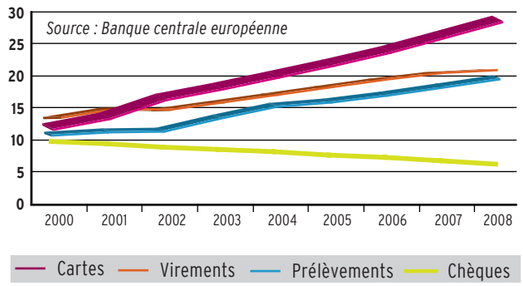

Nombre de transactions par an dans l'Union Européenne, en milliards

Distributeurs de billets et points d'acceptation des cartes en France : une croissance forte

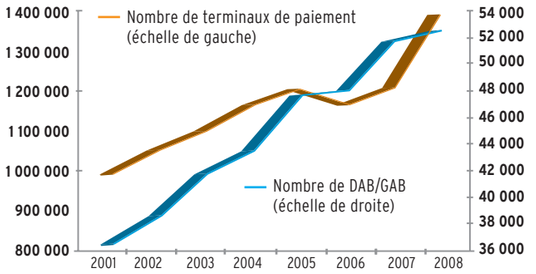

Source : Banque de France

Entreprises bancaires

Des banques solides

Evolution du ratio Tier 1 des banques françaises

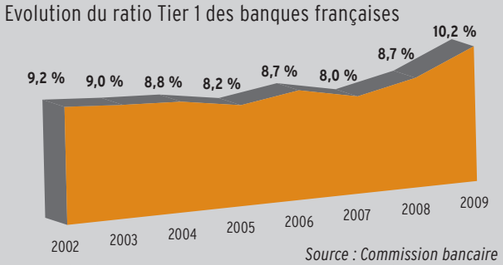

Source : Commission bancaire

Périmètre : 2002-2005 : 7 principaux groupes bancaires, 2006-2007 : 8 principaux groupes bancaires, 2009 : 5 principaux groupes

4,8 %

C'est la contribution des institutions financières* à la valeur ajoutée totale en France, en moyenne, sur la période 1995-2008. Il est plus élevé qu'en Allemagne (4,2 %), mais moindre qu'au Royaume-Uni (6,6 %).

Source : Insee, février 2010

** banques, sociétés d'assurance, entreprises d'investissement et OPCVM...*

Marchés

L'encours des OPCVM a doublé en 10 ans

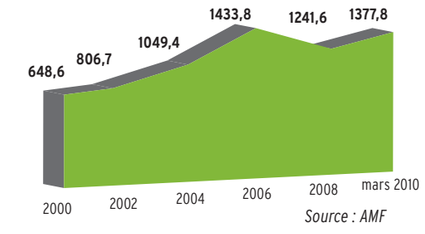

Source : AMF

Evolution de l'encours des OPCVM de droit français, en milliards d'euros

Taux d'endettement* des entreprises par rapport à la valeur ajoutée (%)

Source : Banque de France

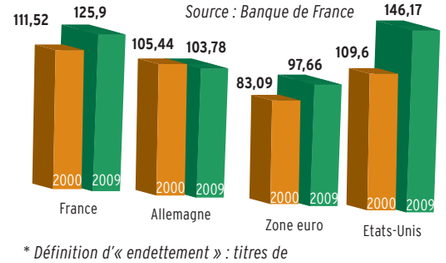

** Définition d'« endettement » : titres de créances négociables, obligations, crédits aux agents non financiers...*